

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 687

Artikel: Mort ou vif : lutte antichar : conseils pratiques...
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024972>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MORT OU VIF

Lutte antichar: conseils pratiques...

Après plusieurs journaux et magazines alémaniques, le service de presse du Parti socialiste suisse tartine sur les recommandations publiées dans une revue militaire alémanique pour la confection de moyens improvisés de défense antichar, en particulier de cocktails molotov.

Une première remarque: l'article a paru en allemand, seulement, dans une revue de langue allemande dont l'abréviation est ASMZ. Par conséquent ceux qui se précipiteraient sur le numéro de mai de la Revue militaire suisse (RMS), citée dans l'information socialiste, seraient déçus de ne pas trouver la recette proposée!

Il est vrai que la RMS annonçait, dans son numéro de janvier, la parution en allemand, aux Editions

Huber & Co à Frauenfeld, au prix de 27 francs, d'un cartable contenant des «posters» de format A3 destinés à l'instruction antichar. Lorsque les deux premiers ont été publiés dans le numéro de janvier de l'ASMZ, la RMS les a commentés (février 1983): «La présentation en quadrichromie est excellente; les principes, en revanche, ne sont pas acceptés par toutes les instances responsables de notre instruction militaire... Se renseigner avant usage, donc.»

Ajoutons que la collection compte 16 «posters» et que celui qui est cité avec plus ou moins d'humour ou d'humeur est le numéro 10.

En parlant du numéro de mai de l'ASMZ, le service de presse socialiste aurait pu relever qu'il est en grande partie consacré à la défense nationale autrichienne avec une touche amicale qui contraste vivement avec les critiques que ne manquaient pas de faire certains militaires suisses il y a peu encore à notre voisin oriental.

fiamment respectable pour diffuser un cahier publicitaire de la «NZZ», c'était, il est vrai avant la publication, et un de la «Weltwoche», c'était, il est vrai, dans le numéro où Henri Nannen demandait aux lecteurs d'excuser l'erreur (n° 20/11.5).

L'assemblée des délégués du Parti démocrate-chrétien du canton de Zoug, le mardi 17 mai, a pris connaissance de comptes fortement déficitaires après la campagne électorale de l'année passée. Le compte rendu du «Vaterland» précise que le PDC zougais tente, par une collecte s'adressant aux entreprises industrielles du canton, de rétablir l'équilibre. La fondation de l'AWG (communauté de travail Economie et Société), qui a pour but de mieux diffuser la pensée des entrepreneurs et de l'artisanat dans le PDC, facilitera, peut-être, l'opération. Donnant, donnant.

Ah! que la Suisse est compliquée. Vous ne connaissez certainement pas Wittenbach, gros bourg de l'agglomération saint-galloise: 7400 habitants, en majorité catholique. Or, en raison d'une structure très compliquée, les taux d'imposition varient fortement entre huit groupes de contribuables. Un tableau publié par le quotidien «Ostschweiz» indique un taux minimum de 2,37 fois le taux unitaire (impôt personnel: 12 francs) et un taux maximum de 3,09 fois le taux unitaire (impôt personnel: 24 francs). L'impôt cantonal et l'impôt de la commune politique sont les mêmes pour tous les contribuables, mais les contributions scolaires et les impôts d'église diffèrent fortement. Comment résoudre les problèmes des finances publiques en Suisse quand il y a de telles différences dans une seule commune, pas très importante en somme?

Martin Schwander, cloué au pilori dans le rapport du 28 décembre 1982 du Ministère public de la Confédération, avait dessiné un petit livre, publié en 1969 par le Lukianos-Verlag. Gageons que les récents événements ne lui feront pas renier son œuvre puisqu'il avait intitulé cet opuscule «Patriotisch».

EN BREF

Il suffit de 58 signatures pour faire aboutir une initiative cantonale dans le canton d'Appenzell Rhodes Extérieures. Le parti socialiste de ce canton ne se contentera pas d'aussi peu pour déposer son projet qui vise à accorder le droit de vote aux femmes. Le chiffre de 700 signatures a été prévu.

* * *

Les trois quotidiens de la ville de Berne ont l'excellente habitude de publier régulièrement leur dernier tirage contrôlé. Il est indiqué quotidiennement dans le titre pour la «Berner Zeitung» (119 960) et «Der Bund» (62 460) et à chaque publication des indications légales sur la rédaction dans la «Berner Tagwacht», de gauche (10 029).

* * *

Le «Tages Anzeiger» avait donc raison (et DP qui avait repercuté l'information dans son N° 685): Sonor à Genève a bel et bien racheté la société de distribution de films Citel. La confirmation n'a

pas été officielle, mais par la bande: Christian Defaye a pu écrire dans sa rubrique d'échos de «La Suisse» (Sonor!) du 29 mai que l'opération était faite. Transparence quand tu nous tiens.

* * *

Le «Journal de Genève» n'a pas de chance. Un assainissement financier de l'entreprise est en cours. On le sait en Suisse romande depuis peu de jours, mais les lecteurs de la «Schweizerische Handelszeitung» l'ont appris dès le 2 juin. Et ce ne sont pas les quelques lignes consacrées à l'assemblée des actionnaires dans le «Journal de Genève» le 7 juin, ni l'hommage ému rendu à MM. Junod et Reverdin, démissionnaires, qui éclaireront mieux les lanternes romandes.

* * *

La publication des carnets intimes d'Adolf Hitler a été condamnée sévèrement par la presse suisse et, entre autres, par la «Neue Zürcher Zeitung» et la «Weltwoche». «Stern», l'illustré allemand responsable de cette publication, a été pourtant jugé suf-